

La CCCM renforce son dispositif d'aides aux énergies renouvelables et l'étend aux travaux d'efficacité énergétique

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne renforce en 2016 son dispositif de soutien financier aux installations d'énergies renouvelables et l'étend aux travaux d'amélioration d'efficacité énergétique des logements.

L'objectif

Inciter les propriétaires à rénover leur logement pour gagner en efficacité énergétique.

Pour qui?

Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants ou bailleurs du parc privé, de logements situés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, occupés au titre de résidence principale, en individuel ou collectif, sous conditions de ressources.

Pour quoi?

- ⇒ Les travaux améliorant la performance énergétique du logement (isolation des toitures terrasses, des rampants, des combles, des murs par l'extérieur, du plancher, changement des menuiseries)
- ⇒ L'installation d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, système solaire combiné, chaudières automatiques aux granulés, appareils indépendants au bois –poêle bois ou granules)

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés RGE et devront répondre à un certain nombre de critères de performance et de qualité.

Quelles aides?

- ⇒ <u>Les travaux d'efficacité énergétique</u> : aide correspondant à 10% du montant des travaux TTC avec une dépense minimale éligible de 10 000 € et un plafond de 4 000 € de subvention par logement.
- ⇒ <u>L'installation d'énergies renouvelables</u>: aides forfaitaires variant de 300 à 1000 € selon le type d'installation, en neuf ou en rénovation.
- ⇒ Compatibilité avec les autres aides existantes (crédit d'impôt) dans la limite d'un taux de financement public ne dépassant pas 80 % du montant des travaux.

Comment?

Les intéressés déposent un dossier auprès de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne qui comprendra un formulaire de demande de subvention complété, accompagné des pièces justificatives requises, **avant démarrage des travaux**.

La fiche d'information et le formulaire de demande sont téléchargeables sur le site internet de la CCCM <u>www.coeurdemaurienne.com</u> ou disponibles sur demande à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

Pour plus de renseignements

- **⇒ Communauté de Communes Cœur de Maurienne** 04 79 83 07 20
- ⇒ ASDER (Association Savoyarde de Développement des Energies Renouvelables) 04 79 85 88 50

Une permanence de l'ASDER est assurée au Centre d'Affaires et de Ressources à Saint-Jean-de-Maurienne le 2° mardi du mois de 13h30 à 17h30 **pour aider les porteurs de projets à valider leurs devis** ou **pour compléter le dossier ou valider le projet** (sur RDV).